



Statuts des NATO Marlins

Mis à jour : lundi 4 septembre 2006

1. L'association s'appelle les « **NATO Marlins** » ; elle est dénommée ci-après les NMS ou le club. Elle fait partie des Cercles culturels et sportifs de l'OTAN (CCSO) et ses activités se déroulent à la piscine du Centre du personnel de l'OTAN, au siège de l'Organisation, Brussels, Belgium.
2. L'**objectif** premier des NMS est de promouvoir la pratique de la natation chez les enfants et les adultes membres du Centre du personnel de l'OTAN. Les NMS cherchent à aider les nageurs à développer leur technique et à améliorer leur endurance grâce à des séances d'entraînement régulières. En outre, pour les personnes qui souhaitent participer à des compétitions, il existe deux types d'affiliation. Les moins de 19 ans satisfont aux conditions d'admissibilité de la European Forces Swimming League (EFSL), ils peuvent donc participer aux compétitions ouvertes aux jeunes jusqu'à 18 ans révolus. Les adultes qui souhaitent faire de la compétition peuvent s'inscrire au Sportcity, qui est un club de natation affilié à la fédération belge. Les NMS sont une association sans but lucratif qui, par l'exercice et la pratique de la natation, vise à développer un esprit d'équipe et de compétitivité. Les NMS aident les adultes à apprendre à nager et/ou à améliorer leur style de nage jusqu'à les rendre capables de participer à des compétitions, s'ils en ont l'aptitude et la détermination.
3. Peuvent devenir **membres** des NMS la famille du personnel et les employés de tous les services de l'OTAN, des délégations nationales, des représentations militaires et des missions des pays partenaires. Le club est également ouvert aux organisations extérieures suivantes: Sabena Air, Eurocontrol, Sabca, Avia, l'Union de l'Europe Occidentale, KPMG, ainsi qu'à toute personne autorisée à devenir membre du Centre du personnel de l'OTAN. L'appartenance aux NMS est soumise aux règles de sécurité en vigueur et au paiement de la cotisation au Centre du personnel, conformément au règlement fixé par le Bureau exécutif des Cercles culturels et sportifs de l'OTAN (CCSO).
4. Les **cotisations**, payables au club au début de chaque trimestre (automne, hiver, printemps pour l'apprentissage et automne/printemps pour les compétitions), sont décidées par le comité exécutif. Elles sont fixées de façon à couvrir la rémunération des moniteurs, les primes d'assurance, la rémunération des entraîneurs, les frais bancaires, l'achat de matériel, les frais de publicité, les droits d'affiliation de l'équipe à l'EFSL et d'inscription aux compétitions, et toutes autres dépenses engagées par le club. Les cotisations seront, dans la mesure du possible, réglées par virement ; on indiquera, dans la partie communication, le nom du nageur et le trimestre. L'entrée à la piscine est à la charge des membres. Les cotisations au Centre du personnel doivent également être payées par tous les membres. Il est possible, le cas échéant, de consulter les membres du comité exécutif au sujet du niveau de ces cotisations.
5. La structure des NATO Marlins comprend un président, un vice-président, un directeur sportif, un trésorier et un secrétaire. Les titulaires de ces cinq postes et l'entraîneur principal constituent le *comité exécutif*. En plus de ces responsables, un certain nombre d'autres membres et/ou de parents peuvent être invités à siéger au comité si les responsables le jugent bon. Toutes les réunions officielles sont présidées par au moins un membre du comité

exécutif. Si aucun d'entre eux n'est libre, une autre personne peut être nommée à leur place pour une durée fixée par le responsable qui se fait remplacer. Il existe au sein des NMS d'autres postes de responsabilité et notamment le coordonnateur des rencontres, le coordonnateur des transports, le coordonnateur chargé de la publicité et du recrutement, le coordonnateur des stands de vente et le coordonnateur des activités socio-récréatives, caritatives et de collecte de fonds.

6. Chaque année, les NMS organisent un banquet de fin de saison au cours duquel se tient « **l'assemblée générale annuelle** ». Tous les membres des NMS sont invités et le club élit de nouveaux responsables qui ne sont pas nécessairement des membres en exercice du comité. Les candidats doivent se présenter lors de l'assemblée générale et ils ont la possibilité d'expliquer les raisons de leur candidature. Les mandats sont d'environ 12 mois, l'entrée en fonction se faisant immédiatement après l'élection au cours du banquet. La même personne peut être réélue au même poste si les membres en décident ainsi. Tous les membres des NMS doivent être informés du fait que ce banquet fait également office d'assemblée générale pour qu'ils puissent proposer, avant la réunion, des questions à inscrire à l'ordre du jour. Des notes sont prises à toutes les réunions du comité exécutif et les procès-verbaux sont affichés sur le site web du club.
7. Les décisions sont, chaque fois que cela est possible, prises par consensus. Lorsque cela s'avère impossible, le comité procède à un vote à la majorité simple pour adopter une décision, le président ayant une voix prépondérante.
8. Les statuts sont mis à la disposition de tous les membres du club, qui peuvent proposer des modifications au règlement. La modification des statuts doit faire l'objet d'un vote et être approuvée par le comité exécutif des NATO Marlins. Un exemplaire de ce règlement est déposé auprès du Secrétaire exécutif des CCSO.

Lori MacRae
Présidente
NATO Marlins